

Explication de vote du SNTRS-CGT, du SNCS-FSU et du SGEN-CFDT sur la recapitalisation de la SATT Grand Est

Le coût et l'efficacité des SATT ne peuvent qu'être remis en cause. Le gâchis financier que représente le système des SATT s'illustre à travers les renflouements de celles-ci, comme cela nous est soumis à ce conseil d'Administration pour la SATT Grand Est.

L'immense supercherie que représentent les SATT se révèle à travers ses demandes de recapitalisation. C'est un gouffre financier qui non content d'être incapable d'apporter des réponses en matière de transfert technologique, s'effectue sans le moindre contrôle de qui que ce soit ! Elles privent les organismes nationaux d'initiatives stratégiques.

Rappelons que le Conseil d'Administration a récemment voté le retrait de l'Inserm de la SATT Ouest Valorisation, avec l'argument de la direction de l'Institut, que nous partageons, que ses intérêts étaient mieux défendus à l'extérieur plutôt qu'à l'intérieur de la SATT.

Pour le SNTRS-CGT, le SNCS-FSU et le SGEN-CFDT, l'activité de valorisation et de transfert est une activité de service public qui doit permettre de développer l'emploi et les productions utiles à la population, et économes en ressources naturelles.

A l'Inserm, il existe une structure similaire, « Inserm Transfert », filiale 100% privée de l'Inserm sous délégation de service public, spécialisée dans le transfert de technologies et de connaissances.

Pour ces raisons, les élus SNTR-CGT, SNCS-FSU et SGEN-CFDT, votent contre la « Recapitalisation de la SATT Grand Est ».

Enfin, il est intéressant de noter que Mme Valérie MAZEAU-WOYNAR, à la fin de sa présentation, utilise les termes « faiblesse » et « interrogation » en ce qui concerne la participation de l'Inserm aux SATT.